NOTICE

SUR

L'ASILE DÉPARTEMENTAL

DES

ALIÉNÉS DE L'ISÈRE

SITUÉ A **SAINT-ROBERT**, PRÈS GRENOBLE

PAR

Le docteur CORTYL (Edmond)

MÉDECIN EN CHEF DE L'ÉTABLISSEMENT.

GRENOBLE

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE DE F. ALLIER PÈRE ET FILS

GRANDE-RUE, 8, COUR DE CHAULNES.

1872

A six kilomètres de Grenoble et le long de la route qui conduit de cette ville à Lyon, se trouve le hameau de Saint-Robert dépendant de la commune de Saint-Égrève.

C'est dans cette localité qu'a été fondé l'asile des aliénés de l'Isère. C'est au docteur Evrat, aujourd'hui directeur honoraire, que revient tout l'honneur de la conception et de l'exécution du plan de cet asile. C'est à ses travaux, à ses études, à ses veilles que le département de l'Isère doit de posséder ce magnifique établissement, l'un des plus beaux, et, pour me servir de l'expression de Ferrus, *le plus gai de France*.

L'asile est situé dans cette partie de la riche vallée du Graisivaudan qui s'étend de Grenoble à Voreppe, à l'entrée des Alpes. Il a pour horizon : au nord, le massif de la Grande-Chartreuse ; au sud, celui du Villard-de-Lans. La vue s'étend, à l'est, sur les montagnes de Lavaldens, des Mateysines et les sommets glacés du Taillefer; à l'ouest, sur les plaines de Voiron et des Terres-Froides. L'asile n'est séparé des montagnes que par le cours de la rivière et une plaine des plus fertiles, couverte de vignes, de céréales et de prairies. Situation exceptionnelle et très-pittoresque, où l'air, l'espace et le soleil se trouvent à profusion.

Tour à tour ou simultanément destiné à un dépôt de mendicité, succursale des prisons de Grenoble, l'ancien couvent devint le refuge des incurables, des filles-mères et des prostituées syphilitiques.

Plus tard encore on y établit une école d'accouchement pour les élèves sages-femmes.

C'est dans ce milieu que furent sequestrés les aliénés de l'Isère.

En 1844, lors de l'arrivée de M. le docteur Evrat, nommé directeur de l'asile, l'établissement ne renfermait que quatre-vingt-trois aliénés des deux sexes, vivant dans les conditions les plus défectueuses et les plus déplorables. « On y voyait, dit M. le docteur « Michaud (1), dans un étroit espace, le monomaniaque tranquille, « le lypémane faible coudoyant le maniaque agité ; le maniaque « paisible se heurtant contre le furieux ; l'illusionnaire, l'halluciné « en contact permanent avec le dément ; l'idiot et le méchant « aliéné épileptique. On y voyait encore pêle-mêle le paralytique, « le gâteux et même les aliénés atteints de maladies intercurrentes. « Quelle horrible confusion ! »

Cet état de choses a duré plusieurs années et ce n'est que grâce aux persévérants efforts, à l'énergie infatigable de M. le docteur Evrat, que les aliénés du département de l'Isère doivent le bien-être dont ils jouissent aujourd'hui.

L'asile de Saint-Robert s'est débarrassé des services multiples qui lui avaient été dévolus et est aujourd'hui exclusivement destiné au traitement de l'aliénation mentale. On y reçoit les aliénés des deux sexes de l'Isère, un certain nombre de malades de la Seine et ceux placés par les familles.

Les *Annales médico-psychologiques*, numéros de janvier 1852 et avril 1853, renferment deux études sur la reconstruction de l'asile de l'Isère. Dans ce travail, M. le docteur Evrat passe en revue tous les systémes proposés et exécutés avant lui, tant à Nantes, Auxerre, Chambéry, qu'à Rodez et Illeneau. Il n'adopte ni le systéme des bâtiments continus comme à Illeneau, ni celui des pavillons parallèles comme à Nantes. Il rejette le sytéme circulaire et propose des dispositions toutes nouvelles.

(1) Rapport lu à la Société de médecine et de pharmacie de Grenoble 1863.

N'ayant pour but que de procurer aux malades la plus grande somme de bien-être et leur guérison, il veut obtenir : « pour les « aliénés, de l'espace, de l'air, de la lumière, du soleil, des eaux « abondantes et bonnes, une orientation aussi favorable que pos- « sible, et, pour assurer leur traitement et adoucir leur séquestra- « tion, du calme, du recueillement, de la consolation, de la gaieté, « de la commodité et de la sécurité.

« Deux établissements dans un seul, séparation entière des sexes ; « partant, salubrité, division, indépendance et cependant unité et « ensemble ; distinction et classement méthodique des différentes « catégories et formes d'aliénation mentale ; éloignement de celles « dont le voisinage pourrait être nuisible à l'une ou à l'autre ; « rapprochement des catégories que la maladie semble réunir et « confondre ; suppression de tout ce qui rappelle la séquestration « pénale ou la prison, c'est-à-dire suppression des fenêtres de « souffrance et des barreaux de fer et suppression des hautes mu- « railles autour des préaux. Vue rendue aussi riante et aussi « immense que possible, contemplation du ciel facilitée, insolation « et orientation bien ménagées, source de lumière et d'air très- « grande, assurée et entretenue au moyen de grandes fenêtres « d'égale hauteur, établies des deux côtés et sur les deux façades « de chacun des bâtiments, enfin, deux expositions données à « chacune des constructions. »

Tels sont les principes donnés par M. Evrat et mis en pratique.

Un plan d'ensemble fut proposé, le conseil des bâtiments civils l'adopta, et en 1853 on commença les travaux.

Ce plan d'ensemble consiste en une série de pavillons séparés les uns des autres formant, pour ainsi dire, autant de petits asiles.

Le nombre des divisions étant fixé, M. Evrat a su disséminer les constructions, « les concentrer et les réunir par groupes, qui, les « éloignant et les reliant, a permis aux bâtiments d'avoir deux « expositions et aux préaux de n'être pas entourés d'une ceinture « de hautes murailles semblables à celles des prisons, et il a résolu

« le problème de la division, de l'isolement, de l'indépendance, de « l'unité et de l'ensemble. »

(Evrat, *Études sur la reconstruction de l'Asile de l'Isère*).

Depuis la publication de ces études, l'asile a été construit. Le premier pavillon nouveau a été habité par les malades en novembre 1861.

Le plan d'ensemble du docteur Evrat a été suivi, mais, comme on devait s'y attendre, des idées nouvelles ont surgi, certaines dispositions arrêtées la veille ont été modifiées le lendemain, des bâtiments anciens destinés à disparaître ont été conservés et utilisés avec avantage. Des besoins nouveaux occasionnés par l'augmentation du personnel et des malades, par la division des fonctions administrative et médicale, ont nécessité de nouvelles constructions, de nouvelles acquisitions et obligé l'administration à déplacer certains services. Aujourd'hui l'établissement de Saint-Robert est pour ainsi dire achevé et, sous peu de jours, il ne restera plus qu'à édifier un pensionnat pour les hommes.

De nombreux travaux ont été exécutés pendant ces cinq dernières années, les anciens bâtiments de Saint-Robert ont été complètement transformés, de nouveaux pavillons se sont élevés. L'asile satisfait aujourd'hui à peu près à tous les besoins. Construit dans le principe pour trois cent cinquante aliénés, il en contient aujourd'hui de quatre cent quatre-vingt-dix à cinq cent-vingt.

Ce dernier chiffre auquel nous voyons s'élever la population malade, est trop considérable, l'asile ne pouvant, avec les constructions actuelles, contenir que quatre cent quatre-vingts aliénés.

L'établissement de Saint-Robert est assis sur une vaste terrasse d'alluvions, ancien lit de déjection de la Vance, à cinq ou six mètres au-dessus du niveau des plus fortes eaux de l'Isère. Le domaine actuel a une superficie de dix-sept à dix-huit hectares, des murs de trois mètres cinquante centimètres le limitent de tous les côtés. Il est borné, au nord, par le chemin de Saint-Égrève à la gare; au levant, par un chemin communal; au midi, par la voie ferrée de

Lyon à Grenoble ; au couchant, par une usine et un chemin d'exploitation.

Deux divisions, à peu près symétriques, constituent l'ensemble de l'asile et occupent une étendue de près de trois hectares. La division de droite est réservée au service des femmes, celle de gauche au service des hommes.

Sur l'axe transversal et du nord-est au sud-ouest, se trouvent (A), l'entrée de l'asile ; le bâtiment des services généraux qui occupe le centre des constructions ; la chapelle ; plus loin, les ateliers pour les hommes et enfin un vaste hangar.

Sur les deux côtés de la porte d'entrée on a élevé deux petits pavillons (B, C) composés d'un rez-de-chaussée et d'un étage. L'un, celui de droite, sert de logement au concierge qui occupe le rez-de-chaussée. Au premier sont disposés deux logements, l'un pour l'élève interne, l'autre par un employé des bureaux. Le pavillon de gauche est habité par le receveur.

Une large allée droite bordée de massifs de fleurs et d'arbres verts se bifurque bientôt pour laisser décrire, entre ses deux embranchements, une ellipse à l'un des foyers de laquelle se trouve une fontaine jaillissante. Ces deux allées viennent aboutir à environ trente mètres en avant des services généraux pour former, au-devant de cette construction, un terre-plein de cent cinquante mètres carrés environ. Toutes les constructions nouvelles sont en pierre, les murs sont recrépis, les angles, les corniches et les embrasures des fenêtres sont en pierre blanche de l'Échaillon.

Le bâtiment des services généraux (plan 1), placé au milieu des constructions réservées à l'habitation des malades, est simple et grandiose tout à la fois ; il se compose d'une partie centrale élevée de deux étages au-dessus du rez-de-chaussée et de deux ailes qui n'ont qu'un seul étage. Au centre du rez-de-chaussée se trouve un vestibule carré à ciel ouvert ; une galerie en fer au premier et au deuxième étage permet de circuler et donne accès aux différentes salles ou aux appartements qui sont disposés autour de cet espace. En arrière de ce vestibule se trouve une vaste salle servant

de parloir et de passage pour se rendre à la chapelle ou aux autres bâtiments situés au sud. L'aile de gauche renferme le bureau de la direction et de l'admission, l'économat, le réfectoire des employés, le bureau de la recette et les magasins de l'économat. Cette dernière partie, qui occupe l'extrémité du bâtiment, est séparée des divers bureaux par un couloir auquel devront un jour aboutir des galeries couvertes qui réuniront les services généraux à tous les autres pavillons.

L'aile de droite est réservée à la pharmacie, au réfectoire des sœurs, à la cuisine et à ses dépendances. La cuisine occupe l'espace correspondant aux magasins de l'économat et se trouve également séparée des autres pièces par un couloir symétrique à celui du côté opposé.

Au premier étage et au centre, faisant face à la porte d'entrée, le cabinet du directeur et une salle réservée aux archives ; de l'autre côté du vestibule, au sud, la salle de la commission de surveillance. Dans l'aile gauche, le logement du directeur, dans celle de droite, la communauté religieuse. Au second, le logement de l'économe, celui du secrétaire et d'un commis de la direction. L'horloge de l'asile surmonte la façade antérieure de ce bâtiment.

En avant de cette construction centrale, à trente mètres de distance à droite et à gauche (Plan 2, 2), s'élèvent deux pavillons élégants et simples dans lesquels sont logés les malades tranquilles. Ils sont symétriques, ayant leurs façades principales au sud et au nord et parallèles aux services généraux. Ils se composent l'un et l'autre d'un rez-de-chaussée élevé sur cave et d'un étage. Ils ont quarante-huit mètres de long sur huit de large. Comme le bâtiment central, chacun de ces pavillons peut être considéré comme composé de trois parties, la première formant le centre est surmontée d'un second étage où sont logés six ou huit malades calmes, le surveillant en chef, chez les hommes, et chez les femmes, une sœur chargée de la surveillance du dortoir. Dans cette première fraction du pavillon se trouvent l'entrée, le vestibule, l'escalier et le passage pour se rendre au préau. Des robinets en cuivre au nombre de

quatre et disposés au-dessus d'un bassin en pierre blanche, sont placés de chaque côté de la porte d'entrée et permettent aux malades descendant des dortoirs de se livrer aux soins de toilette et de propreté. Au premier et en face de l'escalier, une chambre pour deux surveillants avec ouverture sur chaque dortoir.

Les deux autres parties qui constituent les ailes sont éclairées du côté extérieur par six grandes croisées surmontées d'une imposte; du côté intérieur, par quatre croisées de même forme et de même dimension. Les deux ouvertures correspondantes aux cinquième et sixième croisées sont occupées par des portes donnant issue sur le préau.

Chaque aile se compose de trois pièces.

Les deux premières de gauche, chez les hommes, de droite, dans le service des femmes, servent de réfectoire et ont chacune six mètres soixante-dix centimètres de large sur six mètres trente centimètres de long ; la hauteur de l'étage qui est la même partout est de quatre mètres cinq centimètres. Deux tables en pierre blanche sont disposées de chaque côté et selon la longueur de chacune de ces salles ; elles peuvent facilement donner place, l'une comme l'autre, à seize malades. La troisième pièce du même côté est subdivisée en deux parties égales laissant entre elles un couloir de un mètre cinquante centimètres et servent, l'une de dépense, l'autre de lavoir-office pour le pavillon ; le sol est recouvert de carreaux en ciment dans les salles et de dalles en pierre dans le vestibule.

L'aile opposée, à gauche chez les femmes, à droite chez les hommes, compte le même nombre et la même disposition d'ouvertures et se trouve également divisée en trois pièces. Les deux premières servent de salle de réunion ou de jour ; des bancs en noyer sont scellés le long des murs ; la troisième, qui occupe le fond, est disposée en dortoir et renferme huit lits, sept pour les malades et un pour la surveillance. Cette salle cube cent soixante-huit mètres six cent cinquante décimètres et donne par conséquent,

à chaque malade, un peu plus de vingt-et-un mètres cubes d'air à respirer.

Le premier étage servant d'habitation de nuit se compose, à droite et à gauche, de deux salles, dont l'une a une superficie double de l'autre. Les petits dortoirs sont situés aux extrémités ; c'est là qu'on isole un certain nombre de malades causeurs et ceux qui sont le plus exposés à troubler le repos des autres. Un lit dans chacun d'eux est réservé à la surveillance.

Les dortoirs sont éclairés par treize grandes ouvertures, six sur chacune des façades principales et une treizième qui occupe le centre de la petite façade extrême du pavillon. Les croisées de tous les pavillons isolés sont faites sur le même modèle, à l'exception de celles du nouveau pavillon qui nous paraissent et sont en réalité plus incommodes que les anciennes. Dans le nouveau pavillon il y a des impostes partout, tandis que dans les autres il n'y en a qu'au rez-de-chaussée. Elles sont établies de la même façon, s'ouvrent latéralement et se ferment au loqueteau en s'appuyant contre un meneau moyen.

Les croisées sont toutes en bois ; celles des façades extérieures des pavillons sont formées de croisillons en X, tandis que les autres sont à baguettes parallèles. Elle s'ouvrent comme les croisées ordinaires et se ferment à crémone et à clef.

Dans le nouveau pavillon le cadre des croisées est en bois et les croisillons sont en fer à baguettes parallèles ; elles se ferment aussi à crémone et à clef. On ne peut se servir des impostes pour aérer les salles qu'à la condition d'ouvrir au préalable les grandes croisées ; il faut exécuter la même manœuvre quand il s'agit de les refermer. Condition fâcheuse qui occasionne une perte de temps et qui fait qu'on ne se sert guère des impostes. Nous avions fait pressentir cet inconvénient que la pratique ne fait que justifier.

L'escalier et le parquet sont en noyer, ils sont cirés tous les jours et d'une propreté remarquable.

Les deux dortoirs renferment en ce moment vingt-sept lits ; chaque malade a dix-neuf mètres huit cent cinquante décimètres

cubes d'air à respirer. M. le docteur Constans, lors de son inspection générale en 1870, ne voulait y voir, avec raison, que vingt-cinq lits, chiffre adopté lors de la construction. Je partage en tous points sa manière de voir et désire vivement me conformer à ses désirs.

La suppression de deux lits donnerait en effet, à chacun des malades, un mètre cinq cents décimètres cubes d'air de plus et les placerait à peu près dans les conditions exigées par l'hygiène.

Mais ce qui se passe dans ce pavillon et dans ces dortoirs se retrouvera à peu près partout, tant que la population de l'asile excédera quatre cent-quatre-vingts malades. La somme des constructions est insuffisante pour leur donner pendant la nuit une moyenne de vingt mètres cubes d'air.

C'est pour suppléer à ce que j'appellerai ce commencement d'encombrement, qu'il y a deux ans environ j'ai présenté à M. le directeur Pinot, qui s'est empressé de l'accueillir et de le mettre en pratique, un projet très-simple de ventilation qui aujourd'hui est appliqué dans tous les dortoirs et qui a produit les meilleurs résulats.

Deux heures après que les malades étaient couchés, les portes et les fenêtres se trouvant fermées, l'air était tellement vicié qu'on avait peine à le respirer, l'odeur était d'autant plus insupportable qu'on pénétrait dans un dortoir où les malades étaient plus malpropres. Chez les gâteux, il fallait reculer.

Tous nos dortoirs n'ayant au-dessus d'eux que les combles, il a été facile de percer les plafonds de distance en distance et d'y pratiquer des ouvertures de vingt-cinq à trente centimétres de diamétre, garnies de grilles en fonte. Trois ou quatre de ces ouvertures devaient suffire pour nos grands dortoirs, une ou deux pour les petits. Sur les trois façades, et presque au niveau du plancher, on a pratiqué trois ou cinq prises d'air que l'on peut ouvrir ou fermer à volonté, selon qu'il y a lieu d'établir ou d'entraver le tirage.

Ces très-simples modifications ont été suffisantes pour assainir complétement les dortoirs. De nouvelles quantités d'air parvenant du dehors, sont introduites d'une maniére constante et viennent

remplacer celles qui ont été viciées et altérées dans leur composition.

Pendant les grandes chaleurs de l'été nos malades souffraient dans les dortoirs, ils faisaient journellement entendre leurs plaintes demandant à coucher sur les dalles des préaux ou sur les bancs des salles de jour. Depuis que le systéme de ventilation des dortoirs a été introduit on n'entend plus de plaintes. On respire un air pur, on dort avec calme et l'état sanitaire de l'asile y a beaucoup gagné.

Chacun des pavillons possède un préau qui a la longueur du bâtiment, c'est-à-dire quarante-sept mètres intérieurement sur vingt-et-un métres de large. Une galerie couverte de trois métres de largeur ayant pour supports des colonnes en fonte, placées de distance en distance, est adossée le long de la façade intérieure. Une fontaine en pierre laisse couler constamment, au milieu du préau, une eau abondante et limpide. Des sauts de loup ménagés des trois côtes du carré d'enceinte ont permis de ne donner aux murs qu'une élévation relativement faible, celle de un mètre au-dessus du niveau du sol.

Cette disposition donne aux rayons solaires la liberté de se répandre partout, à l'air de circuler dans tous les sens; les malades jouissent de l'aspect de nos belles montagnes sans qu'aucune haute muraille ni aucune construction ne vienne en intercepter la vue. Des fleurs garnissent les parterres et les plates-bandes ; des arbres sont plantés de distance en distance et donnent de l'ombrage ; tout y est disposé pour donner à nos malheureux déshérités de la raison, le bien-être dont ils ont tant besoin.

Au fond du préau, et sur l'axe transversal, s'élève un petit bâtiment qui est à peu près dissimulé par des plantations ; il est divisé en deux parties égales par une cloison, les portes pleines autrefois seront remplacées par d'autres qui n'auront qu'un métre de hauteur et permettront d'apercevoir la tête et les pieds du malade qui s'y trouvera.

La question de la disposition la meilleure à donner à cette partie

essentielle de l'habitation des malades, a été bien dificile à résoudre et je crois qu'on est encore loin d'arriver à la perfection.

Différents systèmes sont en usage à Saint-Robert. Le simple trou au niveau du sol, le siége ordinaire et enfin le siége cylindrique à bords étroits, placé à trente ou quarante centimètres des murs. Cette dernière disposition qui est la meilleure pour les pavillons destinés aux malades tranquilles, ne me paraît guère applicable dans les quartiers d'agités ou de malpropres. Aussi s'est-on contenté, dans le nouveau bâtiment cellulaire des femmes, du simple orifice au niveau du sol. Des tinettes mobiles se placent sous les ouvertures, sont retirées journellement et remplacées.

Les pavillons 6, 7, dans la section des hommes et dans celle des femmes, ont les mêmes dimensions que ceux qui viennent d'être décrits, leur sont paralléles et situés à une distance de soixante-huit métres des premiers. Comme dans les précédents, chacun de ces pavillons ne devait renfermer qu'une seule catégorie de malades. L'exposition au midi de la façade principale et du préau, les désignait naturellement pour le séjour des déments, des idiots, des crétins et des infirmes, c'est-à-dire, pour ceux de nos malades qui étaient, par leur nature et leur état pathologique, les plus débiles, les plus inertes; pour ceux qui, en raison de leur état physique et moral, ne pouvaient sortir de leur pavillon et aller respirer le grand air tout en se livrant aux travaux des champs ou du jardinage.

Ce sont en effet les malades les plus déshérités qui y ont été placés, mais ils s'y trouvaient confondus : les épileptiques et les idiots ; les déments et les gâteux, tous s'entre-mêlaient ; tous se coudoyaient dans ce même milieu. Cette situation désagréable pour ceux qui, comme certains épileptiques lucides, dans l'intervalle de leurs crises et pour ceux qui conservent quelques sentiments de convenance et de propreté, ne leur était pas moins préjudiciable au point de vue de l'hygiène. Vivant dans les mêmes salles, dans un préau commun, les malpropres rendaient le séjour insalubre à tous, insupportable à la plupart.

C'est pour obvier à ces sérieux inconvénients que, de concert

avec M. le Directeur, ces pavillons ont été divisés en deux sections et que l'idée de M. Evrat de faire de ces grands pavillons des bâtiments jumeaux n'en formant qu'un seul, a été mise en pratique. Aujourd'hui le préau est divisé en deux parties égales. Une simple balustrade en bois de un mètre vingt centimètres de hauteur suffit pour empêcher les malades de se mêler les uns aux autres.

Chacune des deux divisions occupe une aile des bâtiments. La partie centrale et l'escalier sont communs. Le dortoir central situé au second étage est occupé par des malades gâteux ; il renferme huit lits et est surveillé par un infirmier qui occupe une petite chambre contiguë. Chaque malade n'a, dans ce dortoir, que treize mètres huit cents décimètres cubes d'air. Cinq lits de gâteux dans cet espace seraient suffisants ; mais, avec la population actuelle, l'espace pour loger ces malheureux nous manque.

Les sections 6, 6, sont formées des trois pièces au rez-de-chaussée, du dortoir, qui est au-dessus d'elles, et, de plus, du petit dortoir central. La première pièce du rez-de-chaussée sert de salle de jour ; la deuxième, de réfectoire ; la troisième, située à l'extrémité de chaque pavillon, est réservée aux malades gâteux atteints d'affections incidentes et qui ne pourraient être tolérés dans une infirmerie de malades propres. Cette salle renferme huit lits et cube cent trente-deux mètres, ou, pour chaque malade, seize mètres cinq cents décimètres.

C'est dans ces divisions que se trouvent, par conséquent, nos aliénés les plus désagréables et les plus malpropres ; ceux qui sont arrivés à la période ultime de la paralysie générale ; ceux qui n'ont plus de l'homme que la forme, enfin, les êtres les plus dégradés, tant au physique qu'au moral, que renferment les asiles.

Les sections 7, 7 sont destinées aux épileptiques et aux déments propres ; ceux-ci n'occupent que les deux premières salles et le dortoir du même côté. Tout y est disposé comme dans la section correspondante. La troisième pièce, qui est subdivisée en deux parties,

sert, comme dans les pavillons 2, 2, à la dépense et au lavoir-office communs aux deux sections.

Les pavillons 3, 5, 5 sont symétriques, perpendiculaires à ceux que nous venons de décrire et en sont séparés par une distance de vingt-quatre mètres. Ils ferment sur trois angles le parallélogramme qui constitue le nouvel asile. Chacun de ces pavillons a vingt-deux mètres de long sur sept métres cinquante centimétres de large et se compose comme tous les autres de trois parties, l'une centrale dans laquelle sont ménagés le vestibule, le passage du préau, un escalier en pierre et, de chaque côté de celui-ci, un cabinet servant l'un de dépense, l'autre de lavoir et de débarrassoir. Au premier on trouve une chambre d'isolement et l'escalier qui conduit au second ; en face, la chambre des surveillants avec vue sur chacun des dortoirs qui forment les ailes. Au second, deux pièces, l'une petite réservée à la surveillance et l'autre où se trouvent huit lits de malades. Ce petit dortoir éclairé par deux fenêtres, une sur chaque façade, ne cube que cent métres , douze métres cinq cents décimétres par malade ; il ne devrait renfermer , au plus, que six lits ; mais comme la ventilation y est très active, l'état général de ces malades ne s'est pas ressenti de cet encombrement.

Les deux parties latérales, constituant les ailes, ne se composent que d'une piéce au rez-de-chaussée et d'un dortoir au premier.

Les salles du rez-de-chaussée sont éclairées par deux croisées avec impostes sur les façades intérieures et extérieures. Une porte occupe le centre de chaque façade latérale. Ces salles ont, sur la largeur, six mètres soixante-dix centimètres et, sur la longueur, six mètres trente centimétres ; elles cubent cent soixante-dix métres. Les dortoirs ont cinq grandes ouvertures, quatre correspondant à celles du rez-de-chaussée et une cinquième sur chacune des petites façades. Chaque dortoir cube cent soixante-sept métres cinq cents décimètres et renferme neuf lits, chaque malade n'a donc encore ici que dix-huit métres six cents décimètres cubes d'air.

La chambre d'isolement, cubant vingt-et-un métres six cent cinquante décimétres, renferme un lit.

Si les dimensions des salles et dortoirs de ces trois pavillons sont les mêmes, les dispositions intérieures du rez-de-chaussée ne sont pas uniformes.

Dans le pavillon 3, réservé aux entrants et aux malades soumis à une surveillance spéciale, chacune des salles sert en même temps de réfectoire et de salle de jour ; une table en pierre blanche pouvant donner place à seize malades, occupe la moitié de l'emplacement. Cette disposition permet à la rigueur de séparer les malades entrants de ceux qui sont l'objet d'une surveillance spéciale ; mais l'avantage qu'on en retire me paraît bien contestable. Il serait plus convenable, et c'est ce qui se fera dans le courant d'un exercice prochain, de placer les deux tables dans une même salle et de réserver l'autre pour l'habitation de jour.

Les pavillons 5, 5, réservés aux malades non gâteux, atteints d'affections incidentes, et aux vieillards, servent d'infirmerie. Dans la section des femmes l'une des salles du rez-de-chaussée renferme six lits et l'autre sert de réfectoire et de salle de réunion. Dans les infirmeries, chaque malade a vingt-huit métres cubes d'air, ce qui le place dans des conditions trés-avantageuses. La même disposition devant être prise dans la division des hommes, nos infirmeries ne laisseront rien à désirer au point de vue de l'installation et de l'hygiéne.

Les dortoirs du premier ont chacun neuf lits et il revient à chaque malade dix-huit métres six cent soixante décimétres cubes d'air.

Une galerie couverte est adossée à la façade intérieure des pavillons, elle a trois mètres de large et occupe toute la longueur des bâtiments. Les préaux eux-mêmes ont vingt-un mètres de profondeur ; ils sont plantés d'arbres et garnis de fleurs. Les murs d'enceinte ont la même hauteur que ceux des autres pavillons et sont également entourés intérieurement de sauts de loup. Les indispensables se trouvent situés en dehors de l'axe des bâtiments sur le côté extérieur des cours, à côté des galeries.

Le pavillon 4, de la division des hommes, relégué à l'extrémité

des constructions, éloigné du centre et en arrière de tous les autres bâtiments, constitue le quartier de l'isolement.

Aucun emplacement ne pouvait être mieux choisi pour cette destination. Les agités peuvent s'y livrer à toute la violence de leur délire sans troubler le repos des autres malades; leurs cris sont dificilement entendus des aliénés paisibles; la vue des étrangers ou de leurs camarades d'infortune, plus calmes qu'eux, n'y vient pas augmenter leur agitation; ils sont là réellement isolés et dans les conditions les plus favorables pour recouvrer le calme.

Ce pavillon ne ressemble en rien aux autres, son but nécessitait du reste des dispositions toutes différentes.

Cette construction de vingt-huit mètres de long sur huit métres de large n'a qu'un rez-de-chaussée. Au-dessus de la partie centrale s'élève un petit étage réservé à la surveillance. Cette partie du pavillon est plus profonde que les ailes et se compose, au rez-de-chaussée, d'une salle de jour servant de réfectoire, de l'emplacement du calorifére et de l'escalier. Un couloir de deux métres de large, régne tout le long de ce bâtiment en avant des cellules qui s'étendent de chaque côté de la portion centrale. Du côté du préau le couloir est remplacé par une galerie couverte comme dans tous les autres pavillons; elle se développe d'une extrémité à l'autre des cellules et n'est interrompue au centre que par la portion du bâtiment qui sert de réfectoire. Dans chacune des ailes se trouvent quatre cellules; sept servent d'habitation temporaire pour les agités, la huitième est convertie en salle de bains.

Toutes sont de la même grandeur, ont deux portes, l'une s'ouvrant sur le couloir, l'autre sur le préau et ne sont éclairées que par une imposte située au-dessus de la porte du préau. Elles ont quatre mètres de long sur trois mètres de large et cubent quarante-huit mètres. Quatre des cellules réservées aux plus agités., à ceux qui, sous l'influence de leur délire, pourraient se frapper la tête contre les murs, sont garnies en planches sur toutes leurs faces. Le parquet est en noyer et ciré. Un lit à berceau, fixé à

une distance suffisante des cloisons pour permettre de circuler autour et un siége, scellé à l'un des angles, composent tout le mobilier.

Ces cellules étaient très défectueuses au point de vue de l'hygiène : la lumière y pénétrait difficilement, l'air ne pouvait s'y renouveler ; aussi le malade y vivait-il dans des conditions réellement mauvaises. Une modification importante vient d'y être introduite ; j'ai conseillé de percer la voûte des cellules à leur partie centrale, de placer un vasistas pouvant à volonté s'ouvrir et se fermer et muni intérieurement d'un volet plein. Cette disposition permet de ventiler la cellule et de donner plus ou moins d'accès à la lumière ou même de la rendre complétement obscure.

M. le Directeur, comme toujours, quand il s'est agi d'améliorations, a approuvé et fait exécuter ce travail qui a eu pour effet d'aérer, de ventiler et d'éclairer à volonté les cellules, de supprimer avec les impostes les barreaux de fer qui les garnissaient et d'empêcher, par là même, les malades atteints d'idées de suicide, de mettre à exécution leurs malheureuses tendances. En avant du quartier cellulaire, une cour de huit mètres de large, entourée de murs, isole complétement cette construction des autres pavillons. Un préau de quatre cents mètres carrés, avec saut de loup, situé à l'extrémité de l'axe transversal des constructions de l'asile, est destiné aux malades qui s'y promènent pendant la journée.

Les constructions (8, 8), qui occupent le centre des deux sections, sont réservées au service des bains et de l'hydrothérapie. Ils sont symétriques et les dispositions intérieures sont les mêmes. Dans la portion centrale se trouve la chaudière et un vestibule disposé de manière à ce que les malades puissent s'y déshabiller. Dans la grande salle de droite sont rangées en demi-cercle huit baignoires; du côté opposé, une piscine, la salle d'hydrothérapie, une salle de bains réservée aux malades pensionnaires avec trois baignoires et des cabinets d'isolement, ne contenant chacun qu'une seule baignoire. Au-dessus de la partie centrale est disposée une chambre

que j'utilise pour l'administration des bains de vapeur, de l'enveloppement, de la sudation ; le voisinage de la chaudière me permet d'y obtenir une température plus élevée qu'ailleurs.

Toutes les baignoires sont en fonte émaillée et fixes; les eaux, chaude et froide, y arrivent simultanément par une même ouverture située au fond et à l'extrémité de la baignoire, le mélange des eaux se fait à leur entrée dans le bain. C'est par le même orifice que les bains se vident.

La salle d'hydrothérapie est malheureusement trop exiguë et ne permet pas d'y établir tous les appareils les plus utiles. Nous n'y possédons que la douche horizontale et la douche en pluie fixe. Nous espérons pouvoir bientôt y adjoindre la douche écossaise.

Sur l'axe, en arrière et à proximité de la chapelle, on a établi une serre (22). Plus loin et sur la même ligne, à une distance de cent mètres, vient de s'élever une construction nouvelle (9), servant d'ateliers pour les hommes. Ce bâtiment se compose de trois parties, l'une centrale est élevée d'un étage sur rez-de-chaussée; les deux autres adossées à angle droit à la première, n'ont pas d'étage et laissent entre elles un espace rectangulaire fermé par une grille en fer et qui constitue la cour d'entrée. Là, se trouvent réunis les ateliers de ferblanterie, la forge et serrurerie, le tissage, l'atelier du peintre, la menuiserie, la cordonnerie. L'une des vastes salles du premier sert d'atelier au tailleur, l'autre est momentanément convertie en dortoir. Neuf malades tranquilles et deux infirmiers y sont installés et s'y trouvent dans les conditions hygiéniques les plus avantageuses. Tous les ateliers sont spacieux et bien aérés. C'est une petite colonie ouvrière qui est, pour ainsi, dire séparée du reste de l'asile et où toutes les précautions ont été prises pour donner aux malades qui y travaillent du bien-être, de l'air et de la lumière.

Derrière les ateliers on a construit un vaste hangar (10), servant de magasin pour le bois, le charbon, la paille, etc.

La cour intermédiaire à ces deux bâtiments sera prochainement close au moyen d'un mur ou d'une simple grille. Deux petits bâ-

timents (11 et 12), doivent dans un temps prochain, venir compléter ce nouveau service, ils seront destinés l'un à la boulangerie, l'autre à l'écurie et à la remise.

Le bâtiment de l'ancienne ferme (13), sert depuis plusieurs années d'habitation aux aliénés tranquilles qui s'occupent de l'agriculture et des soins à donner au bétail. Dix-huit malades y sont logés dans un vaste dortoir et occupent au rez-de-chaussée ce qui constituait autrefois l'habitation du fermier. C'est dans une des parties du rez-de-chaussée de cette construction ancienne qu'on a disposé un réfectoire et quelques chambres pour les pensionnaires hommes.

Ce n'est pas sans motifs sérieux que MM. les Inspecteurs généraux ont, l'un aprés l'autre, signalé tout ce qu'avait d'anormal et de défectueux l'établissement de chambres de pensionnaires dans cette vieille ferme où sont agglomérés (14), l'étable, la porcherie, la grange et la basse-cour. Tous ont reconnu l'urgence de la création d'un pensionnat d'hommes plus en harmonie avec l'ensemble des constructions.

Ce complément nécessaire et indispensable ne sera pas refusé à l'asile, sa place a été marquée (23), et lors de la décision importante prise par le Conseil général de l'Isère dans la session de 1868, autorisant l'achèvement de l'asile et l'appropriation des anciens bâtiments, la question du pensionnat a été momentanément écartée ; nous avons le ferme espoir qu'elle sera remise à l'ordre du jour lorsque l'asile aura fait face aux dépenses extraordinaires qui lui ont été imposées par les transformations importantes et nombreuses qu'il s'agissait d'effectuer dans les anciens bâtiments.

Du reste, l'érection d'un pensionnat d'hommes est nécessaire et indispensable dans l'intérêt des familles du Dauphiné et de l'asile lui-même. Dès que le pensionnat de Saint-Robert sera réellement fondé, les familles aisées n'iront plus conduire au loin leurs malades ; elles préféreront, pour la plupart, nous les confier, les faire soigner à proximité d'elles, surtout lorsqu'elles pourront s'assurer que les malades y reçoivent les mêmes soins, le même traitement,

le même régime que dans les maisons de santé les plus recommandables, et que l'habitation qui leur est destinée offre tout le confort désirable.

La chapelle, 21, commencée en 1865, a été livrée au culte le 6 août 1868. Elle est élégante et simple tout à la fois. Son architecture est en harmonie avec toutes les constructions nouvelles. Sa forme est une croix latine. Un autel en pierre blanche, des stalles et un confessionnal en chêne, deux rangées de bancs prie-Dieu en noyer, un harmonium, composent, pour le moment, l'ameublement de la chapelle. Les femmes indigentes occupent à droite la moitié de la nef principale et les hommes la partie correspondante à gauche. Les à-côtés sont réservés aux pensionnaires qui se placent comme les indigents, à droite ou à gauche, suivant leur sexe.

Un pavillon nouveau a été occupé par les malades, au mois de septembre 1870. C'est le seul où nous trouvons deux étages sur rez-de-chaussée. Il a été adossé au pavillon 5, afin de ne pas trop rompre la symétrie générale. Construit pour soixante-quatre malades, ce bâtiment a trente-cinq mètres de long sur sept mètres cinquante centimètres de large, le préau et la galerie sont établis suivant les mêmes plans que ceux des autres pavillons. Le rez-de-chaussée ainsi que les deux étages qui le surmontent, ne possèdent que deux grandes salles séparées l'une de l'autre par le vestibule et l'escalier. Chacune des salles du rez-de-chaussée cube trois cent quatre-vingt-treize mètres ; l'une sert de salle de travail, l'autre de réfectoire ; elles sont bien aérées, bien éclairées et ventilées. Il existe cependant, comme disposition intérieure, une légère modification au réfectoire. Tandis que dans les pavillons construits précédemment on avait adopté pour principe de placer de grandes tables où seize et même dix-huit malades pouvaient trouver place, l'administration actuelle a cru, avec raison, qu'il était préférable d'adopter le système mis en pratique dans les nouveaux asiles de la Seine, et qui consiste à ne donner aux tables que les dimensions suffisantes pour y placer huit malades. Cette disposition particulière présente d'incontestables avantages, le service s'y fait plus

commodément ; on peut réunir autour de la même table les malades qui mangent difficilement ou avec répugnance ; celles qui n'observent que très imparfaitement les règles du savoir-vivre ; celles qui s'excitent, etc. La salle de jour ne présente rien de remarquable. Les dortoirs sont tous symétriques et bien aérés ; ils renferment chacun seize lits et cubent trois cent quatre-vingts mètres, ce qui permet de donner à chaque malade vingt-trois mètres sept cent cinquante décimètres cubes.

Ce bâtiment est occupé par les aliénées chroniques et les démentes calmes.

La construction (15), nouvellement érigée, sert de chapelle mortuaire et de salle des nécropsies ; le pourtour de ce petit pavillon est occupé par le cimetière de l'asile. Dans une première salle, dont l'entrée est au sud, se trouve la chapelle mortuaire. C'est là que sont déposés les malades décédés et que se font les cérémonies religieuses avant l'inhumation. Un autel simple et modeste, en pierre de l'Échaillon, est élevé, en face de la porte d'entrée, au fond de la salle et adossé au mur qui sépare la chapelle de l'amphithéâtre. Une porte de communication intérieure donne accès à cette seconde salle dans laquelle sont disposées à droite et à gauche, deux belles tables en marbre ; l'eau y arrive en abondance, l'aération y est parfaite.

Le logement du médecin, trop éloigné à notre avis de l'habitation des malades et de l'entrée de l'asile, est situé à l'extrémité sud-ouest de l'établissement (20). Cette propriété acquise à l'asile il y a trois ans, se compose d'une petite maison de campagne aujourd'hui entièrement restaurée et agrandie et d'un jardin entouré de murs, communiquant avec les jardins de l'asile par une terrasse, située au nord du logement, et par une porte à l'est du jardin. Une partie de l'enclos est laissée à la disposition du médecin de l'établissement.

Un dernier petit pavillon (24), situé à l'un des angles de l'ancien asile, sert d'entrepôt d'outils de jardinage.

Au sud des pavillons (6, 7), du côté du service des femmes, se

trouve le jardin du directeur et, du côté des hommes, celui du receveur, de l'économe et du secrétaire. Le reste de la propriété est cultivé, on y récolte tous les légumes nécessaires à l'alimentation des malades et même quelques céréales.

Telles sont aujourd'hui les constructions et les dépendances du nouvel asile et celles dont l'acquisition a été faite depuis 1844, époque où M. le docteur Évrat prit la direction de Saint-Robert, et jusqu'à ce jour.

Il ne nous reste qu'à parler de l'ancien asile, des constructions anciennes qui, depuis leur fondation, ont subi de si nombreuses transformations.

Le prieuré de Saint-Robert en Cornillon, fondé par Guigues-le-Vieux, fut construit sur la commune de Saint-Égrève en 1070, sur la partie déclive d'une plaine occupée par une forêt de chênes, d'érables et de hêtres qui se prolongeait au nord sur les côteaux et montagnes, jusqu'au delà de Quaix et de Proveyzieux, pour se mêler ensuite aux forêts de sapins qui couvrent les hauteurs.

Des marais formés par les déjections et les débordements du Drac, de l'Isère et de la Vance, limitaient cette forêt au sud et à l'ouest. Cette plaine formait à l'époque un désert analogue à celui de la Grande-Chartreuse.

Les moines de l'ordre de Saint-Benoît, dépendant de celui de la Chaise-Dieu en Auvergne, l'occupèrent jusqu'au moment où éclatèrent, en Dauphiné, les luttes de la Réforme. Pendant ces terribles guerres civiles et religieuses, le monastère de Saint-Robert a dû être presque anéanti. Ce qui nous autorise à le croire, à défaut de documents écrits, c'est que des constructions antérieures au XVIe siècle, il ne restait plus, il y a cinq ans, que le chœur de la chapelle d'architecture romane. Ce dernier vestige du prieuré primitif, tombant presque en ruines, a été démoli en 1868.

Le plan le plus ancien du prieuré date de 1676.

Les constructions de cette époque établies sur l'emplacement des anciennes, datent de la première moitié du XVIIe siècle et ont été édifiées par les moines du même ordre qui les ont occupées

jusqu'au moment où ils en ont été chassés en 1791. Partageant le sort de toutes les propriétés du clergé, le prieuré fut mis en vente et acquis pour une somme de 36,000 fr. par un nommé Dalban qui céda son acquisition à un nommé Dupré (Denis), de Saint-Robert.

Le 2 vendémiaire, an II de la République (24 septembre 1805), M. Réné de Bardonnanche en devint le propriétaire pour la somme de 40,000 fr.

C'est enfin, le 17 octobre 1812, que le département de l'Isère acquit l'ancien monastère et ses dépendances pour la somme de 45,000 fr. dans le but d'y établir le dépôt de mendicité, conformément au décret du 5 juillet 1808.

Ce n'est que deux ou trois ans plus tard que les mendiants entrèrent dans l'établissement de Saint-Robert où des appropriations de toute nature avaient été faites dans le but de leur installation.

Les aliénés de l'Isère, jusqu'alors entassés dans les cellules et cachots du dépôt de Saint-Joseph, à Grenoble, vinrent bientôt se réunir aux mendiants.

Un peu plus tard encore, le département y établit un cours d'accouchement, une salle pour les filles-mères et d'autres pour les vénériennes.

Dans son mémoire présenté au Ministre de l'intérieur, en 1818, Esquirol, après avoir relaté ce qu'écrivait Reil, en 1803, sur l'état des aliénés en Allemagne ; ce que Chiarruggi et Daquin avaient dit des aliénés et des établissements de l'Italie et de la Savoie, fait un tableau navrant de ce qu'endurèrent alors les insensés dans les dépôts et les quartiers de force établis dans un certain nombre de villes de la France.

« Presque partout, dit-il, les aliénés sont nus ou couverts de hail-« lons, on leur abandonne les débris des vêtements des pauvres, des « infirmes, des prisonniers qui habitent avec eux dans le même « établissement. *C'est toujours, dit-on, assez bon pour des fous.* Je « les ai vus, dit-il encore, dans des réduits étroits, sales, infects,

« sans air, sans lumière, enchaînés dans des antres où l'on crain-
« drait de renfermer des bêtes féroces que le luxe des gouverne-
« ments entretient à grands frais dans les capitales. Un grand
« nombre d'entre eux n'ont que de la paille pour se garantir de
« l'humidité et de la froidure de l'air. Quelquefois ils en sont privés.
« Dans les quartiers de force, dans les prisons, les aliénés n'ont
« que du pain et de l'eau, de l'eau lorsqu'il plaît au concierge ou
« au guichetier de leur en donner..... Les chaînes sont mises en
« usage presque partout. On met des colliers de fer, des ceintures
« de fer, des fers aux pieds et aux mains »

L'ancien monastère de Saint-Robert, alors connu sous le nom de *maison de refuge et de dépôt*, renfermait, comme nous l'avons dit, dans les bâtiments existants, les mendiants, les aliénés tranquilles, les filles-mères et les vénériennes. Il s'agissait de construire ce que l'on appelait des cachots pour les agités. Ils furent établis en face de l'ancienne chapelle et derrière les écuries.

Ces horribles réduits, quoique abandonnés par les hommes depuis la construction du quartier cellulaire nouveau, ont été maintenus, à défaut de cellules pour les femmes, jusqu'au commencement de 1867, époque où nous avons pris la direction médicale de l'asile.

C'était une série de cachots noirs, voûtés, dallés en pierres dures, à murs épais, au soubassement desquels étaient scellés des anneaux. L'air et la lumière n'avaient d'accès que par une lucarne dépourvue de vitres, de quarante à cinquante centimètres de côté, et garnie de barreaux de fer de deux à trois centimètres d'épaisseur. Une porte bardée de fer intérieurement constituait l'entrée de ces prisons basses et obscures où ont vécu, autrefois chargés de chaînes et scellés aux murs, tant de malheureux privés de la raison. Les hommes occupaient cinq loges situées à droite ; les femmes un nombre égal d'autres à gauche. Un simple mur séparait les deux sexes.

En 1842, nous trouvons dans le bâtiment de l'ancienne chapelle transformée : au premier étage, les dortoirs des femmes aliénées; au

deuxième, ceux des hommes et, au troisième, celui des vénériennes et quelques chambres d'isolement pour ces dernières. La partie du cloître correspondant à la sacristie, la salle du chapitre et la salle de récréation, étaient alors occupées par une salle de bains et la cuisine ; plus tard, et dernièrement encore, elle servait d'habitation aux femmes agitées. L'aile principale du grand corps de bâtiment située au sud, était occupée, au rez-de chaussée, par des dépendances du logement du directeur, la salle du conseil de surveillance, des magasins et divers logements. Au premier, par la lingerie, l'étendage d'hiver et le logement du directeur. Enfin, la chambre du portier, la procure et la chambre du dépositaire servaient de salle du cours d'accouchement, de magasin et de dépense; plus tard, de cuisine et de pharmacie. Au premier était logé le médecin. La buanderie a été établie sur l'emplacement de l'ancien bûcher et de la menuiserie ; la boulangerie a été transformée en écurie et remise.

De 1842 à 1848, les exigences toujours croissantes des divers services obligèrent M. le docteur Evrat d'entreprendre de nombreux travaux d'appropriation et de déplacer les services. Il rompit toute communication entre les deux parties nord et sud de l'ancienne chapelle, donnant ainsi aux aliénés des deux sexes une habitation et un préau spéciaux; il éloigna les filles-mères et les vénériennes des aliénés en les plaçant dans le corps de bâtiment le plus écarté de ces derniers. Bientôt après, et sur les pressantes instances du docteur Evrat, filles-mères et vénériennes quittèrent le dépôt de Saint-Robert où il ne restera plus, en 1852, que les aliénés des deux sexes. Le nombre des admissions d'aliénés augmentant de jour en jour, force a été de construire un nouvel asile, l'exiguïté des constructions ne permettant plus d'y loger les malades et le personnel.

Ce nouvel asile, qui fait le plus grand honneur à son zélé fondateur, a été décrit ; nous n'avons plus, pour finir la tâche que nous nous sommes imposée, qu'à dire quelles sont les transformations qu'ont subies, pendant ces cinq dernières années, les bâtiments de

l'ancien cloître et quelles sont celles qui sont en voie d'exécution.

Les constructions (17, 18, 19, 25, 4, 4'), appropriées aujourd'hui presque complétement, formaient à elles seules l'ancien asile, le domaine des bénédictins. C'est là qu'étaient entassés le personnel et les malades. Il y a trois ans à peine que le médecin en chef, l'économe et plus de cent malades y étaient logés. Ils occupaient les bâtiments 17, 18 et 19, les autres parties servaient à l'usage de buanderie (25) et d'ateliers pour les hommes (4, 4'). On peut dire aujourd'hui que les anciens bâtiments n'existent plus, les améliorations, les installations nouvelles ont tellement transformé ces constructions qu'il est presque impossible de les reconnaître.

Dans le bâtiment 17 de l'ancien dépôt sont installées, au rez-de-chaussée, la buanderie et des salles pour la distribution, la réception et le triage du linge. Une place y est réservée pour l'établissement d'un séchoir à air chaud. La façade F, de construction toute récente, a été annexée à l'ancien bâtiment pour y loger un vaste escalier qui conduit aux deux étages. Au premier, à droite, se trouvent la lingerie et les vestiaires; à gauche, les ateliers de ganterie, de couture et de repassage. Le second sert de séchoir à air libre.

Les bâtiments (4, 4') des anciens ateliers constituent aujourd'hui le quartier cellulaire pour les femmes. Dans la partie (4), réservée aux agitées, se trouvent disposées six cellules et nne salle à manger. Ces cellules sont faites sur le modèle de celles du quartier des hommes; elles sont rangées par trois de chaque côté et sont séparées par un couloir central. Leurs dimensions ne sont pas exactement les mêmes des deux côtés du couloir, mais elles cubent trente à trente-six mètres chacune. Le préau, quoique petit, est suffisant pour le nombre restreint de malades qu'il doit contenir. La seconde partie (4'), sert de logement à quinze ou vingt malades semi-agitées. Cette partie du bâtiment dont les dispositions intérieures ne sont pas encore complétement achevées, se composera de deux grandes pièces au rez-de-chaussée dont l'une, donnant sur le préau et cubant deux cent quarante mètres, servira de

salle de jour, et l'autre, de même grandeur, située derrière elle et séparée par une dépense, servira de réfectoire.

L'habitation de nuit se compose, pour ces malades, d'une vaste salle au premier étage ayant les mêmes dimensions que la salle de jour et placée au-dessus d'elle, et d'un second dortoir situé au-dessus du bâtiment des agitées, cubant deux cent quarante-et-un mètres. Ces deux dortoirs sont séparés l'un de l'autre par l'escalier, la chambre des surveillantes et une chambre d'isolement. Les malades se trouvent dans ces locaux dans des conditions hygiéniques meilleures, ont une plus grande masse d'air à respirer que dans tous les autres pavillons de l'asile.

Le corps de bâtiment 25, contigu au dernier que nous venons de décrire et qui en est la continuation, sert momentanément de magasin de bois, de remise pour les voitures et d'abri pour les plantes et arbustes qui ne peuvent passer l'hiver en pleine terre.

La partie 19 sert de logement à l'aumônier de l'asile.

Le bâtiment 18 sera prochainement, et d'après les derniers plans adoptés, complétement isolé de la buanderie actuelle à laquelle il était naguère relié des deux côtés. Il est essentiel de faire cette coupure pour permettre au soleil de pénétrer et à l'air de circuler librement dans l'ancienne cour intérieure du cloître.

Quoique les travaux d'appropriation ne soient pas entièrement achevés dans cette partie de l'ancien asile, cette construction est habitée depuis un an environ par les dames pensionnaires.

Dans l'aile située à l'est, symétrique aux pavillons 3, 5, 5, seront établis, au rez-de-chaussée, le grand escalier et les parloirs. Au premier, les infirmeries. Le bâtiment principal situé au sud, en retour d'équerre, est occupé par un vaste salon et une grande salle à manger mise à la disposition des dames pensionnaires de première et de deuxième classe, par deux autres salles ayant une destination analogue pour les pensionnaires de troisième classe. Ces deux parties de ce même service sont séparées l'une de l'autre par une dépense et un couloir qui livre passage entre la cour intérieure (18'), située au nord, et les jardins du pensionnat placés

au sud. Au premier étage sont disposées des chambres particulières et les dortoirs des différentes classes de malades. Enfin, dans l'aile située à l'ouest, sont installés un réfectoire, une salle de jour, des chambres d'isolement pour les pensionnaires agitées. La cour intérieure servira de promenoir à ces dernières alors que les magnifiques jardins qui sont au sud, permettent dès aujourd'hui aux pensionnaires tranquilles d'aller respirer un air pur, de s'y livrer à leurs travaux et à de salutaires promenades.

Je ne crois pas devoir terminer cette relation sans dire un mot de l'alimentation et de la distribution des eaux dans l'établissement, du chauffage des pavillons et des besoins nouveaux de l'asile.

Alimentation et distribution des eaux. — Il y a quelques années encore, l'asile ne possédait qu'un puits qui existait du temps des bénédictins ; il était situé au centre de la cour du cloître. Un béal dérivé de la Vance et utilisé sur son parcours comme force motrice, traversait les dépendances de l'asile et passait au sud du cloître entre les habitations et le pré ; ses eaux malpropres, souvent boueuses, ne pouvaient être utilisées pour la préparation des aliments ; on ne s'en servait que pour la buanderie, les bains et le nettoyage des salles. Ce béal, qui depuis la construction du nouvel asile, circulait à travers les pavillons nouveaux, n'était pas sans présenter de sérieux dangers pour la sécurité du personnel malade. Tout en conservant son passage dans l'asile, il a été dérivé il y a deux ans, passe le long du mur extérieur et derrière le quartier cellulaire des femmes. Une partie de ses eaux alimente encore les bassins de la buanderie nouvelle, une autre se déversera bientôt dans un vaste bassin qui servira de piscine pendant l'été. L'eau potable était peu abondante ; il fallait parfois aller la chercher au loin ; l'existence de l'asile était pour ainsi dire compromise, lorsqu'il y a une quinzaine d'années, MM. Muguet frères, de Saint-Egrève, conçurent et exécutèrent un projet qui avait pour but de réunir, au-delà de Proveyzieux, un certain nombre de sources très abondantes, de les canaliser et de les conduire, par Saint-Égrève,

jusque dans l'asile. Ces sources se trouvent à six cent quatre-vingt-trois mètres au-dessus du niveau de la mer. Le bassin de la Monta d'où part la conduite spéciale de l'asile, est situé à cinquante mètres au-dessus de l'assiette de l'établissement. C'est en 1860 que les premières eaux de ces sources jaillirent dans l'asile ; elles sont limpides, claires et de bonne qualité ; leur saveur est agréable et leur composition chimique renferme tous les principes de la meilleure des eaux potables.

Quatre cents litres d'eau à la minute, même pendant les plus grandes sécheresses, arrivent et sont distribués dans tous les services de l'asile et dans les logements des fonctionnaires. Dans chaque préau il y a une fontaine à jet continu ; dans tous les pavillons, des robinets pour les soins de propreté. Dans les salles de bains la force de projection du jet de la douche est suffisante pour lancer l'eau à dix ou douze mètres de distance. Sa force ascensionnelle est au minimum de six mètres, alors que l'eau jaillit partout.

Cette abondance d'eau est non-seulement une ressource hygiénique essentielle, elle est pour l'asile, comme pour tout établissement où il y a agglomération d'individus, la condition *sine qua non* de son existence.

Chauffage, ventilation. — Différents systèmes de chauffage ont été simultanément ou successivement essayés et mis en pratique dans l'asile de Saint-Robert. Tous sont plus ou moins défectueux, à l'exception des deux derniers poêles calorifères, qui cependant laissent encore à désirer.

Dans tous les grands établissements et surtout dans les asiles d'aliénés, il est essentiel de placer le malade dans le milieu qui présente les meilleures conditions hygiéniques, tant au point de vue de la température que de la pureté de l'air qu'il doit respirer. Pour arriver à ce but, il faut dans les salles de jour, les réfectoires et les ateliers, des appareils de chauffage convenables et une ventilation constante. Par le chauffage des salles on arrive à déplacer à chaque instant les miasmes délétères que déversent dans l'atmos-

phère les exhalaisons produites par la respiration, par la transpiration cutanée et par toutes les substances dont l'accumulation, dans des salles souvent restreintes, produirait une influence nuisible sur l'organisme. Par une ventilation active ces gaz accumulés sont chassés au dehors par des tuyaux d'aspiration ou brûlés en passant par le foyer des calorifères, quand ceux-ci sont convenablement établis.

Lorsqu'on a érigé le premier pavillon du nouvel asile, on y a installé à grands frais un calorifère à air chaud. Le foyer central d'échauffement est situé dans le sous-sol; l'air humide et souvent impur de la cave, est destiné à s'échauffer et à se distribuer dans toutes les salles du pavillon, après avoir passé par des tuyaux métalliques dont la longueur atteint, pour quelques-uns, de vingt-cinq à trente mètres.

Ce système de chauffage offre beaucoup plus d'inconvénients qu'il ne présente d'avantages. Et d'abord, son installation est onéreuse, il consume une quantité considérable de combustible sans dégager une somme suffisante de calorique. La température des salles qu'il est appelé à chauffer, atteint difficilement dix à douze degrés en plein hiver et alors que le foyer est entretenu nuit et jour. Cette température est certainement trop peu élevée pour donner aux malades la quantité de chaleur nécessaire à leur bien-être. Je laisse de côté l'inconvénient non moins grand des fissures qui se produisent, surtout pendant la saison la plus rigoureuse, dans les différentes parties de l'appareil et des réparations toujours longues et coûteuses qu'elles occasionnent.

Les deux bouches du calorifère les plus rapprochées du foyer central chauffent seules, leurs conduites à air chaud sont courtes et légèrement obliques alors que celles qui sont plus éloignées sont presque horizontales; d'une longueur et d'un diamètre exagérés, elles traversent un sol toujours plus ou moins humide où elles perdent pour ainsi dire complétement la chaleur qu'elles étaient chargées de distribuer. Un effet tout opposé se produit à l'ouverture de ces conduites. Au lieu de l'air chaud elles ne servent, sous l'influence

de l'excès de pression qu'elles subissent, qu'à déterminer une ventilation continue et souvent insupportable. Cet appareil auquel l'administration de l'asile est du reste disposée à renoncer, est certainement insuffisant, dispendieux et loin de répondre à ce que l'on en attendait.

Les avantages que nous trouvons dans l'emploi du calorifère à air chaud, si toutefois il y en a, sont bien loin de compenser les graves inconvénients qu'il présente; avec lui on n'a pas à redouter pour les malades les brûlures accidentelles, et les tentatives d'incendie par malveillance ne sont pas à craindre. Avec cet appareil, les dortoirs des indigents valides qui habitent ce pavillon sont chauffés. Il me serait permis de douter de la nécessité d'une pareille installation dont je contesterais l'utilité si la chaleur introduite par cette voie n'avait pour effet d'activer la ventilation. Les dortoirs des malades valides ne doivent pas être chauffés, il suffit de les ventiler. Les infirmeries et les salles de gâteux doivent être bien chauffées nuit et jour en hiver et fortement ventilées en toute saison; il suffit, pour les salles de jour, les réfectoires et les ateliers, de ne les chauffer qu'en hiver pendant le jour et de les ventiler en tout temps.

Les poêles simples en fonte qui étaient établis partout ailleurs que dans le pavillon dont nous venons de parler, chauffent beaucoup et ventilent très peu. L'installation de ce mode de chauffage est facile et se fait à bon marché; l'économie du combustible est grande et la quantité de calorique dégagée par la surface de chauffe quelle qu'elle soit est énorme, surtout quand ces poêles sont surchauffés et que les parois sont portées au rouge. Si la chaleur produite est grande, si l'économie du combustible est certaine, que d'inconvénients à ajouter à ceux déjà signalés! Les poêles en fonte produisent incontestablement des effets funestes sur l'organisme; ils dessèchent l'air ambiant, lui communiquent une odeur désagréable et suffocante par suite de la décomposition, au contact des surfaces incandescentes, des matières organiques en suspension dans l'air de la salle. Malgré toutes les recommandations et les précautions les

plus grandes, il n'arrive que trop souvent que les malades se brûlent même au contact des grilles qui entourent ces appareils de chauffage.

Les poêles calorifères nouvellement installés et qui, à un moment donné, seront établis partout, coûtent malheureusement beaucoup plus cher que les autres, les frais d'installation sont également plus grands; mais, par contre, on obtient une notable économie de combustible quand le surveillant chargé de l'alimentation du foyer prend les précautions qui lui sont indiquées. Ces poêles en fonte cylindriques sont renfermés dans un large manchon métallique suffisamment éloigné du foyer, pour ne jamais se chauffer au point d'occasionner des brûlures aux malades. Cette enveloppe est garnie, à sa partie supérieure et latérale, d'une série d'ouvertures doublées de toiles métalliques, pour empêcher qu'on introduise du dehors des substances étrangères et à sa partie inférieure elle communique avec le sous-sol et les caves ou, ce qui est bien préférable, au moyen d'un conduit souterrain, avec l'air du dehors.

On voit de suite quels sont tous les avantages d'une telle installation. L'air pur est attiré du dehors; il s'échauffe par voie de contact et de rayonnement dans l'enveloppe métallique, s'en dégag par des ouvertures supérieures, pénètre dans la salle, se mêle à l'air ambiant et lui transmet sa chaleur en s'élevant jusqu'au plafond de la salle où il s'étend horizontalement. Les couches d'air déplacées et refroidies sont abaissées, arrivent au niveau du sol, entraînant avec elles la plupart des substances miasmatiques qui sont attirées à leur tour vers l'ouverture inférieure du foyer et sont brûlées en même temps que tout l'air vicié de la salle.

Dans les murs du rez-de-chaussée de nos pavillons nouveaux sont établis de distance en distance des gaînes qui partant du sous-sol s'élèvent jusqu'à la cîme des pavillons. C'est à travers les grilles placées au-devant de ces gaînes que la ventilation s'effectue. Elle est souvent insuffisante, mais on y supplée, quoique très imparfaitement, en ouvrant les impostes des fenêtres. Nous avons dit plus haut les améliorations qui ont été introduites pour la ventilation

des dortoirs. Ce système, le plus économique de tous, est en même temps celui qui fonctionne le mieux.

Besoins nouveaux de l'asile. — Des travaux considérables ont été exécutés par nos aliénés dans l'enceinte actuelle de l'asile. Un vaste marais complétement impropre à toute culture, a été non-seulement desséché, mais encore tout le terrain, submergé depuis des années, a été extrait; des drainages en tous sens ont été placés, le fond du marais a été comblé de pierres provenant des terrains de l'asile, fouillés et débarrassés des cailloux qu'ils renfermaient, et le tout a été recouvert par une couche de quatre-vingts centimètres à un mètre de dépôts terreux et de sablons de l'Isère. Aujourd'hui cette fraction du jardin de l'asile fournit les plus beaux légumes, les plus belles récoltes.

Si d'une part nous devons admirer les grandes améliorations dues au travail de nos aliénés, nous devons de l'autre nous préoccuper des besoins nouveaux qui vont surgir sous peu et auxquels nous ne pourrons satisfaire sans le concours et l'appui du conseil général.

Tous les terrains de l'asile ont été défoncés et sont en plein rapport; les allées sont à peu prés toutes dressées; les constructions achevées. Comment employer dorénavant les bras que nous avons à notre disposition? où trouverons-nous l'occasion de fournir à nos aliénés le travail en plein air dont ils ont tant besoin? Personne n'ignore que le travail contribue pour la plus large part à régulariser les actes des aliénés, à provoquer chez eux l'harmonie des fonctions cérébrales. Par le travail, l'aliéné se calme, ses idées délirantes ont moins d'empire sur lui, ses hallucinations sont moins vives, la circulation s'accélère, la respiration s'active, les sécrétions augmentent, l'appétit est meilleur, le malade dort et les nuits se passent dans le plus grand calme. Le travail, qui est une nécessité pour l'aliéné, est, à juste titre, désigné par la science comme l'un des agents thérapeutiques les plus puissants.

Nous ne pouvons trouver cet élément médical indispensable qu'en acquérant, puisqu'une occasion favorable se présente, une

propriété presque contiguë à l'asile, où existent des bâtiments suffisants pour loger au moins soixante malades convalescents ou inoffensifs; d'autres constructions propres à remplacer avec avantage les bâtiments de l'exploitation de l'asile qui tombent en ruines et, de plus, des terrains presque incultes qui, défoncés et cultivés par nos malades, produiront avec usure.

Nous avons constaté, du reste, dans le cours de cette notice, que dans le service des hommes il y avait de l'encombrement, que dans tous les dortoirs il y avait un certain nombre de lits de trop, qu'une des grandes salles des ateliers avait été convertie en dortoir. Nous prouverons dans notre rapport médical que la population malade, loin de diminuer, tend annuellement à s'accroître.

En l'état, de deux choses l'une, ou il faut construire un nouveau pavillon de cinquante à soixante malades, ou il faut renoncer à séquestrer les nouveaux insensés qui se présenteront, à moins que l'asile ne fasse l'acquisition de la propriété dont nous venons de parler.

En construisant un nouveau pavillon, l'administration s'imposera une dépense de cinquante à soixante mille francs, sera forcée d'élever ce bâtiment dans le périmètre actuel de l'asile et diminuera encore d'autant l'étendue de l'exploitation.

Renoncer à séquestrer les aliénés est inadmissible.

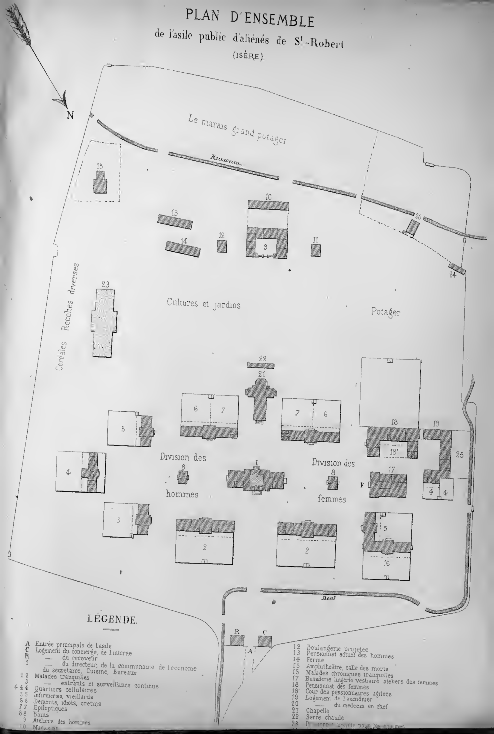
Il ne nous reste qu'une seule voie à suivre pour sortir de cette alternative, acquérir pour une somme inférieure à celle que coûterait un pavillon, une propriété de quatorze hectares et de nombreux bâtiments.

Nous espérons que le conseil général n'hésitera pas à sanctionner par un vote le vœu que nous lui adressons. Cette assemblée ne voudra pas perdre l'occasion de faire le bien et de contribuer, pour sa part, au soulagement et à la guérison de la plus triste des infortunes.

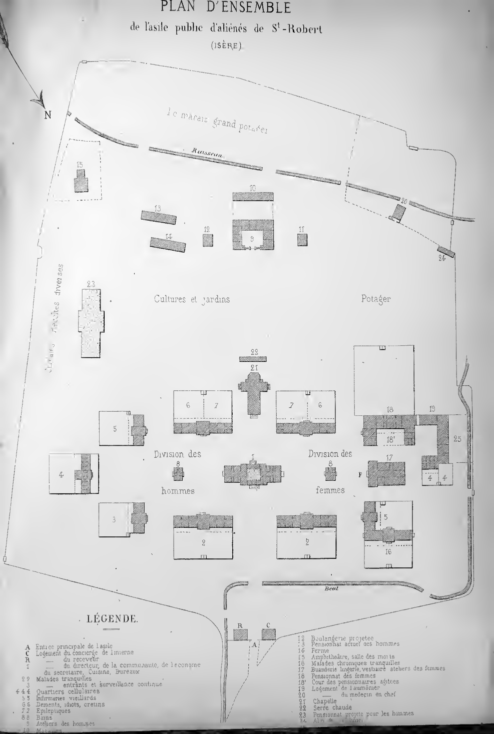
Juin 1872.

ED. CORTYL,

Médecin en chef de l'Asile des aliénés de Saint-Robert.



PLAN D'ENSEMBLE
de l'asile public d'aliénés de St-Robert
(ISÈRE)
N
Le marais grand potager
Ruisseau
Céréales Récoltes diverses
Cultures et jardins
Potager
Division des hommes
Division des femmes
Beal
LÉGENDE.
A Entrée principale de l'asile
C Logement du concierge, de l'interne
R — du receveur
1 — du directeur, de la communauté de l'économe du secrétaire, Cuisine, Bureaux
2 2 Malades tranquilles
3 — entrants et surveillance continue
4 4 4 Quartiers cellulaires
5 5 Infirmeries, vieillards
6 6 Déments, idiots, crétins
7 7 Épileptiques
8 8 Bains
9 Ateliers des hommes
12 Boulangerie projetée
13 Pensionnat actuel des hommes
14 Ferme
15 Amphithéâtre, salle des morts
16 Malades chroniques tranquilles
17 Buanderie lingerie vestiaire ateliers des femmes
18 Pensionnat des femmes
18' Cour des pensionnaires agitées
19 Logement de l'aumônier
20 — du médecin en chef
21 Chapelle
22 Serre chaude


PLAN D'ENSEMBLE
de l'asile public d'aliénés de St-Robert
(ISÈRE)
N
Le marais grand potager
Ruisseau
Cultures et jardins
Potager
Division des hommes
Division des femmes
Beal
LÉGENDE.
A Entrée principale de l'asile
C Logement du concierge de l'interne
R — du receveur
1 — du directeur, de la communauté, de l'économe du secrétaire, Cuisine, Bureaux
2 2 Malades tranquilles
3 — entrants et surveillance continue
4 4 4 Quartiers cellulaires
5 5 Infirmeries vieillards
6 6 Déments, idiots, crétins
7 7 Épileptiques
8 8 Bains
9 Ateliers des hommes
12 Boulangerie projetée
13 Pensionnat actuel des hommes
14 Ferme
15 Amphithéâtre, salle des morts
16 Malades chroniques tranquilles
17 Buanderie lingerie, vestiaire ateliers des femmes
18 Pensionnat des femmes
18' Cour des pensionnaires agitées
19 Logement de l'aumônier
20 — du médecin en chef
21 Chapelle
22 Serre chaude
23 Pensionnat projeté pour les hommes